

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site www.quelsdroitsfacealapolice.be, est l'un des **15 outils** proposés dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** www.jdj.be/librairie/index.php ou **Couleur livres** www.couleurlivres.be/html/commande.php. Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse info@quelsdroits.be.

561 – Demande d'accès aux images d'une caméra de surveillance

Nom, Prénom.....
Adresse.....
(Téléphone).....
(e-mail).....

Coordonnées du responsable du
traitement (commune, zone de police,
société de transport...)
Rue
.....

Par e-mail et fax **(et éventuellement par recommandé)**

.....(lieu), le(date)

Madame, Monsieur,

Concerne : Demande d'accès aux images des caméras de surveillance qui m'ont filmé

Par la présente, je vous demande l'accès aux images des caméras de surveillance qui m'ont filmé(e) en date duà ...h..... environ à **(préciser l'heure et le lieu exacts, si possible la caméra)**

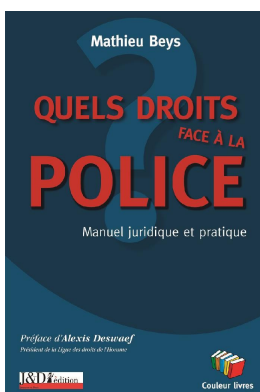
Éventuellement préciser les circonstances

L'accès aux images des caméras de surveillance est un droit fondamental pour tout citoyen qui doit savoir quand et comment il peut être filmé et selon quelles modalités (Constitution, art. 32 ; loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, art.12 ; Loi 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, art. 10). En visionnant ces images, je souhaite

- CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation et la modification de ce document sont libres aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.



obtenir une réponse notamment aux questions suivantes :

1. si j'ai été filmé en gros plan ou non ;
2. quel est le champ d'action des caméras, leur portée et leur capacité de m'identifier ;
3. si les images sont visionnées en temps réel et par qui;
4. si les images sont enregistrées et combien de temps elles sont conservées;
5. quelles mesures ont été prises pour éviter la manipulation des images, leur détournement ou leur consultation par des personnes non autorisées.
6. (éventuellement autre à préciser)

(éventuellement) En outre, je vous demande de conserver ces images. Il est particulièrement important pour moi de pouvoir visionner et utiliser ces images pour les raisons suivantes :

Exemples:

- j'ai été victime d'une infraction ou d'un abus ;
- je suis suspecté d'une infraction et les images pourraient m'innocenter
- ...

Je vous remercie de bien vouloir réagir rapidement à la présente et, en tout cas, avant le l'expiration du délai de conservation des images.

Si vous estimez que l'accès à la totalité des images porterait atteinte à d'autres droits ou intérêts (par exemple la vie privée de tiers), j'estime que ceci n'est pas une raison suffisante pour refuser totalement mon droit d'accès. Dans ce cas, je vous demande de m'accorder l'accès aux images en rendant les tiers non reconnaissables.

Même si vous deviez estimer que l'accès aux images est impossible, je vous demande de bien vouloir répondre aux questions ci-dessus et de me fournir une copie de la déclaration que vous avez effectuée à la Commission pour la protection de la vie privée concernant ce traitement d'images (ceci sur base du droit d'accès aux documents administratif consacré par la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration ou la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes).

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom, Prénom....., Signature

Annexe : copie d'une preuve d'identité